Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 61 (1973)

Heft: 11

Artikel: Formation permanente et famille

Autor: Chenou, Martine

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-273489

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE MOUVEMENT FEMINISTE - JOURNAL MENSUEL FONDE EN 1912 PAR EMILIE GO

Votation fédérale du 2 décembre De quoi s'agit-il?

Les citoyens et citoyennes sont appelés à se rendre aux urnes le 2 décembre pour dire s'ils acceptent ou non que les quatre arrêtés fédéraux non que les quatre arrêtés fédéraux urgents contre la surchauffe soient prolongés pour deux ans. Pourquoi le peuple et les cantons doivent-ils obligatoirement se prononcer? Qu'est-ce que la surchauffe économique? Pourquoi et comment la Confédération a-t-elle pris ces mesures? Quelles seraient les conséquences soit d'un erjet, soit d'une prolongation de ces arrêtés? Ces arrêtés sont soumis au référen-

Ces arrêtés sont soumis au référendum obligatoire dans le délai d'une année après leur entrée en vigueur (20 décembre 1972) parce qu'ils déro-gent à la Constitution fédérale, D'après gent à la Constitution fédérale. D'après celle-ci, en effet, la Confédération peut prendre des mesures pour combattre les crises économiques, mais seulement en cas de dépression et de chômage. Actuellement, nous sommes, depuis quelques années, dans un état de crise économique, mais inverse : on rarrive plus à produire autant de biens que la demande l'exige. La Constitution via vas revieu un tel cas biens que la demande l'exige. La Constitution n'a pas prévu un tel cas. Alors le Parlement a chargé le Conseil fédéral de prendre des mesures pour tenter de freiner cette crise, mais, comme une partie d'entre elles dérogent à la constitution, le peuple et les cantons doivent pouvoir dire, au bout d'une année, s'ils sont d'accord ou non de prolonger ce régime d'exception.

Spirale de l'inflation

Cette crise dans laquelle nous nous trouvons atteint le monde entier. Parce que, presque nulle part, on n'arrive à produire suffisamment pour satisfaire à toutes les demandes, les produits disponibles renchérissent. En Suisse, c'est particulièrement visible parce que nous n'avons pas de matières premières et que nous ne pouvons subsister qu'en vendant à l'étranger des produits très élaborés à partir de matières importées, grâce au travail d'une main-d'œuvre qualià partir de matières importées, grâce au travail d'une main-d'œuvre qualifiée. En somme, il faut que nos exportations rapportent suffisamment pour payer nos importations et assurer l'existence de la population dans la mesure où la production intérieure n'y suffit pas. C'est à peu près le même principe pour les services (assurances, banques, etc.). Parce que les matières premières renchérissent et que la main-d'œuvre est rare en que la main-d'œuvre est rare Suisse, il faut plus d'argent pour les obtenir. On demande alors aux banobtenir. On demande alors aux banques des crédits, que l'on remboursera avec le produit des activités que ces crédits permettent d'entreprendre. De fois en fois, la masse monétaire augmente. Si elle de fait proportionnellement à l'augmention de la production, il y a équilibre. Mais quand la masse des moyens de paiement augmente plus rapidement que la productivité, la spirale de l'inflation s'enclenche. On achète des terrains très cher parce qu'ils sont rares, pour y installer des qu'ils sont rares, pour y installer des usines ou pour loger des employés que

SOMMAIRE: Réunion nationale du MLF Mamans de jour ouche froide pour les Associations féminines L'Européenne au travail .

l'on paie de plus en plus cher pour les garder. Avec des revenus plus élevés, on achète plus et il faut donc produire encore plus. C'est la surenchère générale parce que l'on manque d'espace et de main-d'œuvre et que l'on a pris l'habitude de consommer de plus en

Action de l'Etat

L'idéal, dans une telle situation, serait que chacun se restreigne volontairement, mais c'est un idéal... Il faut donc que l'Etat intervienne, et cela sur tous les facteurs qui, accumulés et agissant les uns sur les autres, provoquent l'inflation. En ce qui concerne les facteurs extérieurs, la Suisse ne peut évidemment pas empêcher les importations de renchérir, mais sur le territoire helvétique, le Parlement a interdit depuis l'an dernier l'achat de terrains et d'immeubles par les étran-L'idéal, dans une telle situation a interdit depluis I an dermier I acona de terrains et d'immeubles par les étran-gers et pénalisé leurs placement de capitaux dans notre pays. Il a aussi cherché à freiner l'inflation interne, précisément par les quatre arrêtés en question.

Le premier, sur le crédit, s'attaque aux causes du mal et forme la base du système. Il interdit aux banques d'augmenter leurs crédits au-delà d'une certaine limite, il les oblige à mettre de côté des montants équivalant presque aux crédits qu'elles ac-cordent, il limite aussi le nombre et le montant des emprunts publics publics (émissions d'obligations par exemple).

Le deuxième arrêté a pour objectif de stabiliser le marché de la construc-tion et de ne permettre que les cons-tructions vraiment nécessaires. Il freine la démolition des bâtiments en-core utilisables et la construction d'ha-bitations de luxe. Il établit une échelle de priorités : les constructions les plus de priorités : les constructions les plus nécessaires sont autorisées sans délai, celles qui ne sont pas indispensables mais utiles doivent attendre un certain mais utiles doivent attendre un certain délai, les autres attendront des jours meilleurs. Les mesures d'application sont régulièrement adaptées à l'évolution du marché de la construction et le Conseil fédéral peut même en suspendre partiellement ou totalement les effets.

Le troisième arrêté, sur les amortissements fiscaux, permet de réduire les abattements d'impôt que peuvent ob-tenir les entreprises pour les montants qu'elles consacrent à des investissements. Ces dégrèvements ont pour but ments. Ces dégrèvements ont pour but d'encourager les entreprises à investir, donc à créer des capacités de produc-tion nouvelles et par conséquent des emplois nouveaux. En ce moment, on a vu que ce n'était guère souhaitable. Du fait que les impôts sont perçus avec un certain décalage, cet arrêté n'a pas eu encore d'effet financier. Pour la même raison il serait valable. Pour la même raison, il serait valable jusqu'à fin 1976 et non fin 1975 comme les autres arrêtés.

M. Prix

Le grand public n'est pas très famillarisé avec ces trois premiers arrêtés, mais les banquiers, les industriels et les entrepreneurs se débattent tous les jours avec les difficultés et les les jours avec les difficultés et les complications qu'ils entrainent. Le quatrième arrêté sur la surveillance des prix, des salaires et des bénéfices, est au contraire bien connu, car il s'est concrétisé par l'action de M. Schürmann, qui ne se borne pas, et de loin, au fameux "mur des lamentations". Son but: non pas bloquer les prix et les salaires, comme on le croit trop souvent, mais chercher

éviter les hausses "abusives ", c'est-à-dire qui ne sont pas justifiées par une augmentation des coûts (par exemple les hausses de prix décrétées avant que le prix de la matière première utilisée ait renchéri) ou par une amé-lioration de rendement. Et cette action lioration de rendement. Et cette action a été efficace, quoi qu'en dise. Qu'il nous suffise de rappeler qu'au princmps dernier, une banque a essayé d'augmenter le taux de certaines de ses hypothèques. Si le préposé n'était pas immédiatement intervenu, et avec succès, le mouvement aurait rapidement pris de l'ampleur et les loyers auraient encore augmenté.

Prises de position

Les partis et les groupements pro-fessionnels n'ont pas encore tous pris

Il faut rappeler que c'est grâce à l'aide de la Fondation pour la formation civique des femmes (SAFFA 58) que nous pouvons pu-blier des informations régulières sur les votations fédérales.

position sur cette votation. Jusqu'à position sur cette votation. Jusqu'à présent, les opposants les plus déterminés se recrutent dans l'industrie du bâtiment et les arts et métiers. Mais les banquiers, qui sont bien placés pour apprécier l'évolution de l'inflation en Suisse et dans le monde, se sont prepagés pour la prelongation. sont prononcés pour la prolongation, donc pour un quadruple "oui". sont prononcés pour la prolongation, donc pour un quadruple "oui", L'Union syndicale suisse — et probablement à as suite le parti socialiste recommande le "oui" pour les trois premiers arrêtés, mais le "non" pour le dernier parce qu'il permet de surveiller aussi les salaires. Du même coup, elle rejette la surveillance des prix et celle des bénéfices des entre-prises.

Elle semble donc faire bon marché de l'intérêt qu'ont les travailleurs à la surveillance des prix. D'autre part, elle se prive d'une arme vis-à-vis des elle se prive d'une arme vis-à-vis des patrons. Depuis longtemps, en effet, les syndicats luttent pour que chacun puisse voir comment sont répartis les profits des entreprises. La surveillance des bénéfices, qui ne pourrait avoir d'effet qu'en 1974, lorsque les sociétés auront bouclé leurs comptes de 1973, fournirait une excellente occasion d'améliorer cette "transparence". D'ailleurs, les syndicats ne sont pas unanimes, Certains d'entre eux sont favorables à un quadruple "oui".

Ces quatre arrêtés, ensemble, for-ment un tout cohérent. Ils commen-cent seulement à agir et on n'en verra pleinement les effets que dans les deux années qui viennent. Si on refuse de les prolonger, le renchérisse-ment sera encore bien plus fort que maintenant. Il faudra alors recommencer à intervenir, et cette fois avec des mesures encore plus sévères

Formation permanente et famille

Il est de bon ton, aujourd'hui, — et à juste titre, je m'empresse de le dire — de penser que le mariage, la famille, ne doivent plus empêcher la femme de parfaire sa formation. Cela n'a pas toujours été le cas, loin de là. Combien connaissons-nous de femmes qui, sitôt mariées, se sont retranchées dans leur appartement. A croire que la formation, et particulièrement les études universitaires, n'était entamée que pour "trouver un mari" comme le prétendaient les étudiants mâles. Comme ils le prétendent encore, d'ailleurs, Qui n'a pas entendu ectte rumeur "coller" à une jeune fille qui commence ses études de médecine? Ou aux innombrables étudiantes de l'Ecole d'interprêtes de Genève?

Mais, c'est le passé. Les gens "évolués" savent que la femme trouve à une formation autant d'intérêt qu'un homme. Et puis, n'est-ce pas, dire négligement à ses copains "Ma femme, qui est licenciée en sociologie..." Sans préciser que la femme en question, entre la cuisine, le ménage et les enfants, trouve péniblement le temps de lire trois lignes d'un traité sur le visage de l'Europe contemporaine, le soir, avant de s'endormir dessus d'ailleurs. Ou, au mieux de travailler trois heures par jour... Mais cela, c'est une autre histoire. est de bon ton, aujourd'hui, - et à juste titre, je m'empresse de le

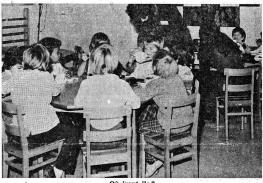
histoire.
En effet, ce dont je veux parler aujourd'hui, c'est des facilités offertes aux femmes qui désirent achever ou compléter leurs études universitaires. Profiter d'une période où elles ne peuvent travailler à plein-temps pour réaliser le magnifique principe de l'éducation permanente. Soyons plus précis, je veux parler de l'absence de telles facilités. On pourrait en effet penser que l'Université, siège des intellectuéls progressistes — pensionsnous — par définition, offrait à tout le moins une crèche pour les enfants des étudiantes mères de famille. Or, il n'en est rien. A l'exception du canton de Fribourg, propulsé à l'avant-garde des cantons proments!

A Genève, il existe une crèche universitaire, réservée en priorité aux habi-tants de la Cité universitaire, c'est-à-dire, pratiquement, exclusivement. La crèche se trouve à la Cité. Qui, elle, est à une demi-heure, à pied, de l'Université...

l'Université...

A Lausanne, pas de crèche universitaire. Pas plus qu'à Neuchâtel.

A Fribourg, en revanche, il existe une crèche équipée pour une quinzaine d'enfants, située entre l'Université de Peyrolles et celle de la Miséricorde. Elle est provisoirement au Centre des étudiants (dix minutes à pied). C'est ainsi que les étudiantes mères de famille doivent ou renoncer, ou placer leurs enfants dans les crèches de quartier surchargées, au risque de prendre la place d'un enfant dont la mère doit travailler par nécessité. Mesdames les députées qui lisez "Femmes suisses", Mesdames les conseil-lères nationales, n'y-a-t-il pas moyen d'encourager la création de telles Martine Cheno crèches ?



ABONNEMENT - CADEAU

Cette année à nouveau nous vous proposons les abonnements-cadeaux. Il n'est pas trop tôt pour songer à nos amies proches ou lointaines aux-quelles "Femmes Suisses et le Mouvement féministe" apportera un message mensuel qui leur donnera une idée d'ensemble de la vie féminine et féministe en Suis

nine et feministe en Suisse.
Un abonnement à notre journal est UN CADEAU QUI DURE TOUTE
L'ANNÉE. Comme précédemment, trois abonnement offerts donnent droit
à un quatrième gratuit, qui peut être justement celui du donateur.
Veuillez nous renvoyer la formule suivante, dûment remplie, et nous
nous chargerons d'expédier le premier numéro, soit celui de Noël, en
judicipant le norm du dessetsur.

indiquant le nom du donateur. A découper et à renvoyer à l'Administration du journal "Femmes Suisses ", 23, route de Prévessin, 1217 Meyrin,

Veuillez envoyer de ma part le journal pendant l'année 1974 aux adresses

suivantes :

Nom et adresse du donateur (prière d'écrire lisiblement)

Signature :

Signature:

P.S. — Prière d'utiliser cette formule aussi pour les abonnementscadeaux offerts les années précédentes et renouvelables en 1974.

Abonnement simple:

Fr. 15.—

Abonnement de soutien:

Fr. 20.—

Abonnement pour l'étranger:

Fr. 17.—

A NOS ABONNÉS

Dans ce numéro de novembre, nos abonnés trouveront encarté un bul-letin de versement qui leur permettra d'acquitter leur abonnement pour ieun de versement qui leur permettra d'acquiteir leur aconnement, pour 1974. Nous leur serions reconnaissants de le payer le plus vite possible. Nous remercions les abonnés qui ont déjà versé le montant de leur abonnement de l'année prochaine et les prions de ne pas tenir compte du présent bulletin de versement.

POUR NOËL OFFREZ UN ABONNEMENT-CADEAU!

